



et les

autres ?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE # 117



**Expulsions
locatives :**
L'angoissante
vie d'après



FONDATION
Abbé Pierre

30
ANS
D'ACTIONS

octobre 2022 | 1 €



08.
Expulsions locatives :
L'angoissante vie d'après



15.
« En France, en 2022,
plus de 50 000 enfants
sans domicile fixe »

Sommaire

04. La Fondation **agit**
Mon ultime recours

08. La Fondation **analyse**
Expulsions locatives :
L'angoissante vie d'après

Marie-Anne Hourcastagné :
*« L'expulsion, c'est la confrontation
à l'effondrement de soi »*

15. La Fondation **réagit**
**« En France, en 2022, plus de
50 000 enfants sans domicile fixe »**

17. La Fondation **observe**
Olivier Klein :
*« Signer un pacte de confiance
avec les acteurs du logement social »*

18. **Avec** la Fondation
Eiffage Construction :
En musique le 1^{er} décembre

20. La Fondation **se souvient**
Message de l'abbé Pierre



17.

Olivier Klein : « *Signer un pacte de confiance avec les acteurs du logement social* »



Édito

RÉSILIENCE ET SOLIDARITÉ

J'espère pour vous tous que l'été vous aura permis ressourcement et repos. Il nous faudra bien ça, car ce qui se profile appellera forcément nos capacités de courage, de résilience et de solidarité. La guerre à nos portes, les défis climatiques, économiques et sociaux vont évidemment continuer à impacter notre quotidien et nous amener à vivre des moments que nous pouvons déjà prévoir comme des temps historiques importants.

Dans ce qui va se jouer tant du point de vue de la lutte écologique contre le gaspillage que dans le combat pour plus de justice et pour la protection des personnes les plus défavorisées, la Fondation va plus que jamais devoir affirmer son rôle de lien et de solidarité entre les plus aisés et les plus déshérités.

Il nous faut laisser toutes les formes d'égoïsme de côté. Nous avons besoin de nous rassembler pour affronter les défis qui se dressent devant nous. C'est la condition qui nous permettra de nous sortir au mieux des difficultés qui nous attendent et de laisser à nos enfants l'espérance d'une terre en état de les rendre heureux. ■

Laurent Desmard,
Président de la Fondation Abbé Pierre



© Ljubisa Danilovic

Mobiliser toutes les forces vives

Le 8 septembre, la Fondation participait au Conseil National de la Refondation : « *On ne peut rester les bras croisés face aux difficultés sociales, aux crises écologique et démocratique qui frappent notre pays. Il faut le redynamiser, depuis les territoires, en mobilisant les forces vives, les associations, les entreprises, les collectivités locales... Mais il va aussi falloir que le gouvernement fixe des objectifs ambitieux en la matière et accompagne les transformations sociales et écologiques de moyens importants* », a précisé à cette occasion, Christophe Robert, Délégué général de la Fondation. Le Conseil se réunira à nouveau en décembre.

Comédie musicale

Grâce au soutien de la Fondation, 50 collégiens, de 11 à 16 ans, issus d'un quartier défavorisé d'Avignon, vont monter ensemble une comédie musicale sur les droits de l'enfant. Chaque élève bénéficiera de 3 heures de pratiques artistiques par semaine et des sorties culturelles seront prévues tout au long de l'année.



« C'est pas du Luxe ! »

La 6^e édition de ce festival inédit initié par la Fondation Abbé Pierre, La Garance - Scène nationale de Cavaillon et l'association Le Village s'est déroulée du 23 au 25 septembre. 10 ans après sa création, ce festival artistique qui met les personnes en situation précaire au cœur de son projet, a rassemblé plus de 600 artistes amateurs et professionnels et proposé 60 réalisations artistiques.



« Mon ultime recours »

Monsieur N. vit à Orléans, avec sa fille, dans un appartement de 70 m² acheté en mai 2019, dans la copropriété du Bois de la Source. Un achat réalisé 9 mois avant que la copropriété de 196 logements ne soit soumise à un plan de sauvegarde demandé par le Préfet, compte tenu de son état. « Cette copropriété présentait des grosses difficultés financières, sociales et techniques. On a d'abord travaillé sur les impayés de charges auprès des copropriétaires en difficulté. Pour le financement des travaux, nous avons sollicité les partenaires sociaux avec qui nous travaillons habituellement ainsi que d'autres organismes. Mais 4 propriétaires restaient sans solution de prêt ou de subvention pour couvrir leur reste-à-charge beaucoup trop lourd pour leur revenu. C'est pour eux que nous avons sollicité la Fondation », précise Aurélie Delforge, chargée de mission à Vertdurable, la structure qui accompagne avec l'Atelier de programmation et d'ingénierie pour les Copropriétés (APIC) une centaine de propriétaires depuis 2020.

« Je n'y croyais plus. Cela faisait plus d'un an que j'attendais, je suis soulagé et ravi... L'aide de la Fondation, c'était mon ultime recours. Je la remercie mille fois. » La Fondation est intervenue à hauteur de 27 % du coût des travaux de réhabilitation des ascenseurs et des canalisations prévus jusqu'à fin 2022. ■



« La Fondation fait passerelle »

Marie Magdeleine a passé le cap des dix ans de bénévolat à l'Espace Solidarité Habitat, à Paris. Une fois par semaine, elle assure une permanence d'accueil du public, en binôme avec un juriste. « C'est important pour moi que l'on soit deux pour écouter la personne, l'appui juridique est très précieux car nous recevons des personnes en difficultés financières qui risquent toutes l'expulsion pour impayés. En fait, on a un arc en ciel de situations, avec toutes les étapes de la procédure : des personnes qui ont juste besoin d'un

conseil et d'autres qui ont vraiment besoin d'être aidées d'un bout à l'autre des démarches. Pour moi, la Fondation réussit à être en contact direct avec les personnes en difficulté tout en étant dans l'interpellation des pouvoirs publics et le plaidoyer ; elle fait la passerelle entre ces deux mondes et c'est ça qui m'a donné envie de proposer mes services. Les choses sont bien organisées et on sait que le public est entre bonnes mains. Tant que je serai en capacité, je continuerai à venir, c'est important de se sentir utile et cela permet de garder le sens des réalités. » ■



Ile-de-France

L'agence francilienne de la Fondation présentera son éclairage régional du mal-logement les 11, 14, 18 et 25 octobre, à Paris, Grigny, Bobigny et Cergy. À chaque date, correspondra une table ronde thématique.



Braderie de Lille

Avec son équipe de salariés et de bénévoles ainsi que la présence de personnes accueillies de la Boutique Solidarité de Valenciennes, la Fondation a sensibilisé le grand public au mal-logement durant les deux jours de la Braderie de Lille, les 3 et 4 septembre derniers.

Coup de pouce pour l'insertion

Depuis 2014, l'association axonaise « La Boussole » vient en aide aux jeunes majeurs isolés à la sortie de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. « Nous recherchons des logements meublés, majoritairement des studios, dans le parc privé que nous louons pour eux, jusqu'à l'obtention de leur titre de séjour. Ces logements leur permettent de continuer leurs études et leur insertion. Nous les aidons aussi à régulariser leur situation et à obtenir ensuite les aides auxquelles ils ont droit », précise Magali Nowacki, présidente de « La Boussole ». Obtention de bac, de BTS, puis accès aux cursus supérieurs... grâce à l'association, une centaine de jeunes majeurs ont ainsi pu continuer leurs études et ont évité la rue; nombre d'entre eux sont aujourd'hui salariés et en CDI. La Fondation apporte son soutien pour la 4^e année consécutive à cette initiative solidaire à hauteur de 23 % en 2022. Animée par une dizaine de bénévoles, l'association gère désormais 38 logements à Laon, Soissons et Chauny et ne peut répondre à toutes les demandes, en augmentation. ■

Loger les Compagnons

Située près de l'entreprise d'insertion « Le Relais cambrais », la maison de maître, ancienne propriété du diocèse, permettra de loger dès novembre prochain 10 ménages en difficulté, en cours de réinsertion sociale et professionnelle, dont 4 compagnons Emmaüs de la communauté de Fontaine Notre Dame, à l'origine de ce projet de réhabilitation. « Ce grand chantier va permettre de lever deux des principaux freins auxquels sont confrontés les personnes en difficulté lorsqu'elles cherchent à se réinsérer, ceux du logement et de la mobilité », précise Romain Beaumont,

responsable de la Communauté qui accueille quelque 40 compagnons. Du studio au T3, les futurs occupants bénéficieront de logements performants énergétiquement : l'ensemble du bâtiment est isolé en métis produit par le Relais et les logements tous équipés en chaudières au gaz individuelles fournies par un partenaire local. La Fondation participe à ce chantier dans le cadre de son soutien à l'habitat des compagnons et compagnonnes, à hauteur de 13 %. « Son soutien nous a permis de financer les 4 logements des compagnons. C'est une grande chance pour nous ! », ajoute le responsable. ■





« Les Mets Connus »

En mars 2022, la Boutique Solidarité grenobloise « Point d'eau », a ouvert un chantier d'insertion culinaire dans ses nouveaux locaux. « Depuis l'été, l'activité est vraiment lancée. 9 salariés en insertion confectionnent dans notre cuisine professionnelle jusqu'à 1000 plats hebdomadaires », précise Richard Diot, directeur de « Point d'eau ».

Grâce au soutien financier de la Fondation à hauteur de 18 %, deux équipes à peine trentenaires, dont certains membres sont d'anciennes personnes accueillies à la Boutique Solidarité, se relayent matin et après-midi, du lundi au vendredi, pour concocter plats-traiteur et pâtisseries livrés quotidiennement à des entreprises et des associations locales. « Ici, tous les jours, nous montrons que les personnes sont capables de sortir de la rue et de faire bien plus », ajoute Richard qui précise également que 6 anciennes personnes accueillies font également partie du Conseil d'Administration depuis juillet dernier.



« Des actes, pas des mots »

Le Collectif réunionnais « Les Lucioles » né en 2018 poursuit sa démarche d'interpellation et de mise en pratique d'une autre façon d'habiter l'île de la Réunion. Une dizaine de membres que la vie n'a pas épargnés, travaillent ensemble sur l'auto-alimentation et l'auto-construction. Sur le site de Grand Galet, lieu communautaire ouvert à tous en haut de la rivière Langevin, sur la commune de Saint-Joseph, deux hectares de terrain agricole permettent les premières productions du Collectif et la consolidation de la Kaz commune. En parallèle, les membres poursuivent également leur réflexion sur un projet d'habitat participatif dans l'ancienne salle des fêtes toute proche, la salle Dinand. Soutenu par une quinzaine de sympathisants, le Collectif a prévu de se transformer en association. ■

300 déplacés logés dignement

En Ukraine, près de Lviv, la Fondation finance dans sa totalité l'installation de sanitaires et de douches dans un immeuble de 9 étages entièrement réhabilité. Les travaux seront finis à la veille de l'hiver, pour permettre aux Ukrainiens qui ont fui les combats d'être logés avec un minimum de confort dans cet ancien bâtiment universitaire désaffecté. « Nous avons pris en charge la réhabilitation totale de 5 étages pour pouvoir répondre aux besoins locaux. La ville de Drojbytych est sur la route de la Pologne et de nombreux déplacés s'y arrêtent. Ces logements seront destinés aux personnes les plus vulnérables, les personnes âgées, les mères isolées et les handicapés », précise Philippe Bonnet, responsable du desk Urgences à



Solidarités International. « La Fondation finance à 100 % la construction de 6 toilettes communes et 3 douches à chaque étage, ce qui permettra d'assurer un minimum de confort aux occupants. » Depuis le début de la guerre, 1 Ukrainien sur 4 s'est déplacé, dont 7 millions à l'intérieur du pays. ■



Prévention des expulsions locatives en Île-de-France

Préserver la santé mentale

© Sébastien Godefroy

Depuis 2019, un soutien psychologique est proposé aux personnes en procédure d'expulsion locative ou vivant dans un logement très dégradé, deux fois par semaine, chaque mardi et jeudi, à l'Espace Solidarité Habitat (ESH), à Paris. Une initiative qui est née d'un triple constat : Sur 1 413 ménages accompagnés chaque année, une grande partie est en situation de fragilité et de précarité et soumise à une procédure longue qui fragilise et peut altérer l'équilibre psychologique. « Deuxièmement, les professionnels qui les accompagnent sur les plans social et juridique n'ont ni la formation ni les leviers pour répondre à la souffrance psychique qui les bloque très souvent dans leurs démarches. Enfin, dans les dispositifs de droit commun adaptés à répondre à ces problématiques, les délais d'attente sont de plusieurs mois, ce qui est trop long. Quant au secteur libéral, il est inaccessible financièrement. Seules quelques rares associations, telle que "Soutien Insertion Santé" proposent un accompagnement social et psychologique aux personnes en difficulté en Île-de-France », explique Nicolas Phan Van Phi, chargé de mission « prévention des expulsions » à l'ESH.

Aujourd'hui, le suivi psychologique individuel et gratuit, mis en place par l'ESH sur la base du volontariat, vient en aide à une trentaine de ménages. En 2020, une formation collective mensuelle réservée à l'équipe salariée est venue compléter ce soutien dédié à la santé mentale afin de mieux gérer les situations les plus



« L'objectif du suivi individuel et de la formation collective, c'est d'arriver à former un trinôme entre le salarié, la personne en difficulté et la psychologue »

déliçates. « L'objectif du suivi individuel et de la formation collective, c'est d'arriver à former un trinôme entre le salarié, la personne en difficulté et la psychologue pour éviter les blocages et permettre d'aboutir à des solutions adaptées aux personnes afin de retarder la procédure et mieux encore, la suspendre. En septembre 2021, nous avons également ouvert des groupes

de parole mensuels pour les ménages afin de rompre l'isolement social dans lequel certains peuvent se trouver. Cela permet de ne pas vivre la procédure tout seul, de se rendre compte que d'autres vivent la même chose », ajoute Nicolas. Phénomènes méconnus et peu pris en considération, les « troubles doux » liés à la procédure d'expulsion passent malheureusement trop souvent sous les radars de la Justice. De plus, à Paris, comme dans la plupart des départements, les personnes doivent se présenter au commissariat dans ce cadre pour justifier de leur bonne foi. « Cette obligation qui permet à la Préfecture de Police d'avoir des informations, peut être difficile à vivre car les brigadiers ne sont pas ou très peu formés à la question de la santé mentale. Il y a un véritable enjeu de prise en compte de la part de tous les acteurs, à tous les niveaux de la procédure et jusqu'à l'expulsion ». Première étape de plaidoyer pour l'ESH : mettre en avant le lien direct qui existe entre maintien dans le logement et santé mentale. « On a bien réussi à le faire en ce qui concerne l'accès au logement avec le "Logement d'abord", il faut désormais le faire pour le maintien dans le logement. » ■



71 % des personnes interrogées ont des problèmes de santé ou des difficultés psychologiques liés à l'expulsion.

32 % des ménages vivent encore à l'hôtel ou chez un tiers, 1 à 3 ans plus tard

29 % des personnes n'ont pas pu poursuivre leur activité professionnelle.

Enquête réalisée par la Fondation Abbé Pierre et des étudiant(e)s du Master 2 « Urbanisme et Aménagement », Paris 1 – Panthéon Sorbonne à partir de 66 entretiens menés dans 46 villes, en janvier et février 2022.

Que deviennent les personnes expulsées? Le plus souvent, une fois dehors, un long et douloureux parcours du combattant commence pour retrouver une vie normale.

Expulsions locatives :

L'ANGOISSANTE VIE D'APRÈS

P venait d'être à la retraite quand il s'est installé dans un deux-pièces parisien avec une amie, Pascale. « On avait chacun sa chambre, on était en colocation, en quelque sorte. On partageait le loyer, ça allait. Mais mon amie est tombée malade et a dû arrêter de travailler. Les difficultés ont commencé. Ma famille nous a un peu aidés, mais très vite, ce n'était plus possible. Pascale a tout de suite sollicité l'aide de l'Espace Solidarité Habitat qui l'a soutenue dans ses démarches pour éviter l'expulsion... mais finalement, elle a eu lieu, en août 2020. Je m'en rappelle encore, ils sont arrivés à 10 heures et à midi on était dehors. Voilà. Et après, le choc a continué. Mon amie a été relogée dans un hôtel meublé et moi, j'ai pris une chambre dans un deux-étoiles, tout près, pour rester près d'elle. Dès le début, ses problèmes physiques et psychologiques ont augmenté, elle a très mal vécu de se retrouver dans cet endroit "bas de gamme", où il y avait juste un micro-ondes et un petit frigo-congélateur pour tout le monde. Elle est restée là-bas un an, avec un dégât des eaux à la fin qui lui a fait perdre beaucoup d'affaires personnelles.

En plus, le gérant a changé en cours d'année, il était méprisant et menaçant avec tous les occupants ; il ne respectait pas les horaires d'ouverture et de fermeture. À ce moment-là, je n'étais plus à Paris, j'étais parti vivre en province, mais je l'appelais toutes les semaines et je sentais qu'elle allait de plus en plus mal. Elle était complètement à bout. Son moral et son état général se dégradait au fil des jours ». À Paris, P. ne trouve aucune location à sa portée et est obligé de quitter la capitale après y avoir vécu toute sa vie. « J'aurais aimé y rester, je suis un citoyen et j'aime Paris, je suis né à Neuilly-sur Seine. Rendez-vous compte, là où je suis aujourd'hui, il y a moins d'habitants que dans la résidence où je vivais ! » Derrière l'anecdote et le ton léger, P. ne cache pourtant pas longtemps sa difficulté d'adaptation et l'isolement ressenti dès son installation en province. « Je n'avais pas le choix. Tant qu'à faire de partir, j'ai tout de suite pensé à revenir près de l'île de Ré où j'avais passé toutes mes vacances d'enfance. Il a fallu que je me perde dans la campagne pour trouver une petite maison au loyer abordable, à Saint-Jean-d'Angely. J'ai 77 ans maintenant et je me sens souvent 🇫🇷🇫🇷



© Adrienne Surprenant

► *seul, je ne connais que 5 personnes dans le village.* » Plutôt réservé, P. fait des efforts quotidiens pour créer du lien et avoue : « *Après l'expulsion, c'est un peu un exil forcé* ».

Sur le qui-vive

Pascale lutte aussi de son côté pour retrouver une vie normale, après l'hospitalisation qui a suivi sa mise à l'abri en hôtel meublé. « *J'ai encore en tête ma vie là-bas. On ne pouvait pas se parler entre nous, le gérant nous l'interdisait. On avait tous peur de lui. Il y avait souvent des pannes d'électricité. Tout me stressait tout le temps : l'heure, le bruit, le gérant. Je me disais sans arrêt : "Qu'est-ce qui va me tomber dessus?"*, je ne dormais plus. Finalement, j'ai demandé à être hospitalisée car ça n'allait plus du tout. À un moment, j'étais au plus mal et je suis tombée dans le coma. Je n'ai pas pu payer mon garde-meubles pendant un temps, tout m'a été confisqué, j'ai tout perdu. »

Aujourd'hui, Pascale va mieux. En convalescence dans une famille d'accueil, elle reprend des forces et retrouve son autonomie. « *J'ai retrouvé le sommeil et l'appétit. Globalement, j'ai tourné la page, mais quand j'en parle, j'ai tout de suite des nœuds dans la gorge. La suite, on verra plus tard...* »

La suite, S., ne l'a pas attendue très longtemps : relogée depuis tout juste un an, 4 mois après son expulsion, elle fait partie des exceptions, surtout à Paris. « *J'ai eu beaucoup de chance d'être relogée si vite, dans un 18 m². Prioritaire*

► **Le parcours du combattant pour effectuer ses démarches administratives et accéder à ses droits...**



« **Tout me stressait tout le temps : l'heure, le bruit, le gérant. Je me disais sans arrêt : "Qu'est-ce qui va me tomber dessus?"** »

Pascale

Dalo, je n'étais qu'en 4^e position sur ce logement, mais je l'ai eu ! C'est petit, mais c'est parfait pour moi et mon chat. En plus, il est en très bon état. Avant, j'étais dans un deux-pièces insalubre. » Selon l'enquête de la Fondation parue en mars dernier auprès d'une soixantaine de ménages délogés, l'arrivée dans le logement social marque la stabilisation du parcours résidentiel et l'amélioration des conditions de vie, avec une baisse du taux d'effort lié au montant moins élevé du loyer. En effet, sur l'ensemble des ménages enquêtés, le taux de logement considéré comme insalubre a baissé de 22 % à 2 %.

Aujourd'hui, à 58 ans, S. a retrouvé un travail après des mois de chômage et de difficultés qui avaient abouti à son expulsion. « *Avant d'avoir mon logement social, j'ai été hébergée chez des amis qui m'ont aidée à avancer aussi. Ne pas être seule pour affronter ça, c'était important pour progresser.* » Quand la page sera définitivement tournée, S. se lancera dans la reliure, en tant qu'auto-entrepreneuse. « *C'est ma passion. Pour l'instant, mon boulot, c'est de l'alimentaire, pour payer les factures et bientôt rembourser ma dette de loyer. Je veux le faire, c'est normal.* » En attendant, S. tente d'oublier cette période qu'elle qualifie d'angoissante. « *C'est difficile, ce n'est pas encore gagné. Ce qui a été le plus dur, c'est la lourdeur et la complexité des démarches. Aux yeux de l'administration, vous êtes un numéro, pas un humain, alors que la situation est déjà très tendue. Si je n'avais pas été soutenue par Laurence, du "Comité Action*



© Ijubisa Damitovic

Logement”, je ne m’en serais jamais sortie, j’étais paumée. Elle m’a écoutée, elle a fait le lien avec l’avocat pour le recours Dalo. S’il y a une personne à qui je dois rendre hommage, c’est bien à elle. » Le langage, les procédures, les mails et appels qui n’aboutissent pas; les heures d’attente pour atteindre des guichets où la confidentialité n’est pas de mise. S. s’en souviendra longtemps. « *L’administration française me fait encore peur aujourd’hui. J’essaye d’oublier tous ces moments, mais c’est encore ça qui m’empêche de dormir. Et je ne veux pas prendre de somnifères. »*


La fragilité sans fin

J. a été lui aussi marqué par l’administration, et il y a de quoi puisqu’une erreur d’orthographe sur le nom de famille de cet ancien chercheur de l’Inserm a bloqué sa pension de retraite pendant 3 ans et lui a valu d’être expulsé. « *Les non-réponses, la violence*



« J’ai préféré rendre les clés avant l’arrivée de l’huissier, je ne voulais pas être soumis à cette brutalité-là. »

J.

verbale parfois, les queues interminables pour finalement être renvoyé à un autre guichet où il faut recommencer toute son histoire... » J. n’oubliera pas non plus les levers à 5 heures du matin pour être parmi les premiers dans la file d’attente de la Caisse d’assurance et de retraite de Montpellier. « *J’ai encore le sentiment de rage, de révolte et de désespoir à la fois. Du jour au lendemain, vous êtes fragilisé. Mes deux filles ne me reconnaissaient plus et s’inquiétaient beaucoup pour moi ».* 

➔ Après l’expulsion locative, le risque et la peur de se retrouver à la rue omniprésents.



© Adrienne Surprenant

■ À 65 ans, le jeune retraité sera contraint d'accepter d'être hébergé chez l'une d'entre elles pendant 3 ans. Une forme d'hébergement précaire et tout sauf un choix de vie pour ce père de famille qui n'avait jamais eu de problème d'argent et qui payait toujours un loyer d'avance à son propriétaire. « *J'ai préféré rendre les clés avant l'arrivée de l'huissier, je ne voulais être soumis à cette brutalité-là. Je faisais déjà de l'hyper tension, j'en ai fait encore plus à cette période et je saignais tout le temps du nez. J'ai passé 3 ans dans le salon de ma fille qui vivait avec son copain. Je me sentais de trop, mais je n'avais pas le choix. Ce qui va me rester de cette période, c'est l'impression de tourner en rond.* » Outre le sport, J. n'hésite pas à dire que ce sont l'écoute et le soutien de la plateforme d'Accès aux droits liés à l'habitat (ADLH) qui lui ont permis de tenir. Dès le début de la procédure d'expulsion et jusqu'au relogement, l'accompagnement n'a pas été interrompu, même pendant le Covid et c'est grâce à l'un de 3 partenaires de la plateforme, l'association « Trait d'Union », que N. a finalement été relogé, plus de 3 ans

➔ Dans le Nord, une famille trouve un peu de répit dans un hébergement d'urgence.

après son expulsion. « *Je suis devenu locataire de plein droit en mars dernier, après un bail glissant d'un an, dans ce T3 où je me suis tout de suite senti très bien. Quand on m'a proposé cette formule, j'ai sauté sur l'occasion, j'avais eu 3 refus Dalo car j'étais hébergé chez ma fille et donc non prioritaire. Et malgré les ateliers de recherche de logement organisés par la plateforme, je ne trouvais rien, tout était hors de prix. Je peux le dire, cet accompagnement m'a maintenu en vie.* » Un accompagnement dont Coralie Richou, responsable de la plateforme ADLH, reconnaît l'importance sur une durée aussi longue : « *Ce fut un vrai parcours du combattant et on a bien senti tour à tour l'épuisement puis le courage qu'il lui a fallu. Ce qui fait la force de la plateforme, c'est que nous connaissons très bien les personnes que nous accompagnons et tous les dispositifs de logement sur le territoire. On peut alors monter des dossiers complets qui permettent d'apporter une réponse en termes de logement aux personnes au niveau du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).* » précise Coralie. Et permettre enfin le retour à la vie normale. ■



Marie-Anne Hourcastagné

**« L'expulsion,
c'est la confrontation
à l'effondrement de soi »**

Marie-Anne Hourcastagné, psychologue, salariée de l'association « Soutien Insertion Santé ».

Y a-t-il un lien clinique entre précarité et fragilité psychologique ?

Le psychiatre Jean Furtos a étudié cette question. Selon lui, à la différence de la pauvreté qui est l'état d'une personne qui manque de ressources pour mener une vie décente, la précarité est le sentiment d'incertitude et de peur du lendemain, avec la perte possible des objets sociaux tels que l'emploi, la famille ou encore l'habitat. Je précise que l'objet social est une forme de sécurité, quelque chose d'idéalisée dans une société donnée, en rapport avec un système de valeurs qui fait à la fois statut et lien entre personnes. Il peut se manifester par une précarité subjective : je ne sais pas de quoi demain sera fait. Pour Jean Furtos, cette précarité amplifiée produit le « syndrome d'auto-exclusion » qui se manifeste par la perte de confiance en l'autre (une méfiance vis-à-vis des professionnels), de la confiance en soi et en l'avenir. Ce syndrome est massivement présent chez les personnes qui perdent pied à un moment ou un autre de leur vie. Dans le cas extrême où l'on est expulsé, on est confronté à l'effondrement de soi. Je m'explique : quand je suis expulsé de mon domicile, cela peut signifier que je ne suis plus considéré comme digne d'exister dans mon groupe d'appartenance, au sein de la cité. La perte du logement entraîne alors la perte de la reconnaissance d'existence qui ne favorise plus les relations. Il est donc très important de tisser, de renouer des liens pour redonner confiance en l'autre et en soi, comme à l'espace clinique de

suivi psychologique à l'ESH. C'est un lieu pérenne et sécurisant pour des personnes en perte de « chez soi ».



« C'est le corps qui exprime d'abord ce que la tête n'arrive pas à dire. C'est là où le soutien psychologique est important... »

Quels sont les impacts psychologiques liés à l'expulsion ?

Pendant la procédure, la personne, déjà en situation précaire, développe un état anxieux, se sent angoissée, ce qui provoque des ruminations pénibles et douloureuses et une fatigue chronique. La perte de motivation, d'envie, la difficulté et la peur de se projeter ; il y a également des troubles du sommeil dus à un décalage entre la veille et le sommeil. On peut également développer des problèmes somatiques : douleurs répétées au ventre, aux articulations, au dos... ces symptômes peuvent se greffer aux expressions psychologiques d'un état anxieux dépressif. Ce qui est certain, c'est que la douleur et le sentiment de honte s'installent pendant tout le temps de la procédure et peuvent persister après l'expulsion. C'est le corps qui exprime d'abord ce que la tête n'arrive pas à dire. C'est là où le soutien psychologique est important, il s'agit d'étayer la personne dans son quotidien. Tenter de lui faire faire un pas de côté pour qu'elle ne se laisse pas

envahir par la souffrance, par le principe de réalité – l'expulsion – qui est insupportable. À travers le logement, il s'agit d'aider la personne à explorer son intérieur afin qu'elle prenne conscience qu'elle n'a pas tout perdu. C'est cela que permet le suivi psychologique. Il est très important car il permet le lien avec l'autre et avec soi-même ; il permet aussi d'humaniser la procédure.

La résilience est-elle possible après l'expulsion ?

L'expulsion vient fragiliser la personne à un moment de sa vie, elle s'en souviendra. Quand il y a un suivi psychologique mis en place en amont, il peut voler en éclats en une demi-seconde. Le sentiment de honte est très fort. Après l'expulsion, il faut donc tout reconstruire et ce temps est d'autant plus long que les difficultés sont nombreuses, qu'il s'agisse de problèmes de santé, d'emploi, de violences familiales... Ce qui va être fondamental, c'est de permettre à la personne expulsée de réaliser qu'on ne l'a pas dépossédée de ce qu'elle est, de ce qu'elle incarne. Pour qu'elle ne sombre pas, qu'elle puisse reprendre ses démarches d'accès aux droits, dont l'accès au logement. Lorsque les personnes sont logées en hôtel social, en banlieue, c'est très difficile de maintenir le suivi psychologique. On ne les a pas simplement expulsées de leur domicile, on les a expulsées de leur territoire, de tout le maillage social mis en place. Il faut qu'elles redoublent d'efforts pour maintenir le lien, c'est très coûteux pour elles, très peu le font. ■

Les calendriers 2023 sont édités !

Chaque année, pour sensibiliser de nouveaux donateurs et nous aider à agir, nous éditons un calendrier illustré et informatif qui retrace les grandes dates de l'histoire de la Fondation, de sa création par l'abbé Pierre à nos jours.

Si vous aussi vous souhaitez recevoir le calendrier 2023, vous pouvez nous le demander par email à : service.donateurs@fondation-abbé-pierre.fr par courrier à : Service donateurs – 3 rue de Romainville, 75019 Paris.



E117/ABO

Bon d'abonnement au magazine « et les autres? »

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation Abbé Pierre « et les autres? ».

OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation Abbé Pierre en m'abonnant au magazine « et les autres? ».

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « **Fondation Abbé Pierre** ».

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

..... @

Règlement : chèque bancaire chèque postal

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbé-pierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : fondation-abbé-pierre.fr/protectiondesdonnees

La Fondation réagit

Faire ses devoirs sur les toilettes, ou assis par terre dans le couloir. Pire encore, travailler sur un banc, dans le hall d'une gare ou à même le trottoir. Ne pas oser le dire à l'école. Avoir honte et ne pas savoir quoi faire.

Par manque de logements accessibles et faute de places en structures d'hébergement, des milliers d'enfants sont en danger, leur santé et leur avenir fortement compromis.

Alors que le droit au logement est un droit fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Préambule de la Constitution et par la loi, des enfants, parmi les plus vulnérables, subissent sans comprendre, des conditions de vie indignes et la détresse de leurs parents.



En France, en 2022,

plus de 50 000 enfants sans domicile fixe

Un toit, c'est un droit. Il faut sans attendre protéger les plus fragiles.

Rappelons-nous ces mots de l'abbé Pierre prononcés lors de son Appel, le 1^{er} février 1954 : « ... *aucun gosse ne couchera sur l'asphalte ou les quais de Paris.* »

Entrée en vigueur le 6 septembre 1990 en France, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1989, oblige l'État à respecter les droits de tous les enfants sans distinction aucune.

À ce titre, il est tenu d'agir sans plus attendre pour garantir l'accès inconditionnel et la continuité de la prise en charge dans un hébergement digne et adapté des enfants et de leurs familles mal logées et en difficulté.

La Fondation, membre du Collectif des associations unies (CAU), soutient la création du Réseau national d'aide aux élèves sans toit*, au côté de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

Grâce à la solidarité citoyenne, les élèves sans abri et en difficulté seront repérés et leurs familles orientées vers les démarches d'accès aux droits fondamentaux. Aucun élève sans toit, c'est possible. 🏠

* ndlr : voir p.16



en 2022...
plus de 50 000 enfants
sont sans domicile en France
 Un toit c'est un droit !
1600 enfants sans abri
 à la rentrée

Le 30 août, le Collectif des Associations Unies lançait la création du réseau d'aide aux élèves sans toit aux côtés de la FCPE et du collectif d'enseignants « Jamais Sans Toit » : www.eleves-sans-toit.fr
 Un guide clé en main destiné aux enseignants et parents d'élèves est également disponible ici : www.eleves-sans-toit.fr/ressources/le-toitorial

Loyers

La loi 3DS, adoptée en février 2022, avait validé la prolongation pour trois ans, au-delà de 2023, de l'expérimentation de l'encadrement des loyers. Lancée en 2018, elle devait durer cinq ans. Les nouvelles communes souhaitant intégrer le dispositif ont jusqu'à novembre pour candidater.

Depuis le 24 août, en application de la Loi Climat et résilience adoptée un an auparavant, les propriétaires de logements mal isolés ne peuvent plus augmenter le loyer de leur bien s'il est classé F ou G lors du diagnostic de performance énergétique (DPE).



© Ljubisa Danilovic

Le pouvoir d'achat passe par le logement

À l'occasion de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur le pouvoir d'achat en juillet, la Fondation a appelé les parlementaires à enrichir le texte sur son volet logement. Premier poste de dépense des budgets des ménages et exposé à l'inflation actuelle en particulier pour les dépenses d'énergie, le logement semble une fois de plus trop loin des priorités du gouvernement. Une régulation juste et ciblée du secteur consisterait pourtant à encadrer les loyers et aider les ménages à bas revenus face à la hausse des loyers et des charges à travers plusieurs propositions concrètes soumises aux parlementaires :

- Une hausse de 10 % des APL, pour prendre en compte l'inflation et compenser les coupes budgétaires massives du dernier quinquennat,
- Un doublement du chèque énergie pour atteindre 700 € par an et aider les ménages à bas revenus à payer des factures de chauffage en hausse vertigineuse,
- Un encadrement renforcé et généralisé des loyers dans les zones tendues,
- Un plafonnement des loyers des passoires énergétiques dans les zones d'encadrement des loyers,
- Une abolition des coupures d'électricité pour les ménages en impayés, pour les remplacer par une réduction de puissance. ■



Expulsions locatives

Pour la deuxième année consécutive, le Collectif des Associations Unies avait mis en place tout l'été une veille concernant les expulsions locatives. Parmi les 39 associations du Collectif, nombreuses sont celles qui rapportent que les instructions gouvernementales conditionnant les expulsions locatives à une solution de relogement ou d'hébergement sont très peu suivies sur le territoire. Compte tenu des informations collectées sur le terrain, un retour au nombre d'expulsions d'avant crise est à craindre, soit 16 700 en 2019. Sur le front des expulsions de lieux de vie informels, elles continuent de se multiplier, notamment en Gironde et en Île-de-France, avec là aussi, très peu de solutions proposées aux personnes. ■



© Damien Carais

Point de vue

« Signer un pacte de confiance avec les acteurs du logement social »

Olivier Klein, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Ville et du Logement.

Comment relever le défi quantitatif et qualitatif de la production de logements accessibles quand 4 millions de personnes sont mal logées ?

La production de logements abordables dans les territoires qui présentent des besoins est l'une de mes priorités, notamment pour dépasser les 500 000 logements sociaux financés entre 2017 et 2022. Ma première initiative sera la signature d'un pacte de confiance avec les acteurs du logement social, pour fixer des objectifs, des moyens et un calendrier de travail de moyen et long terme. Il sera également nécessaire de mobiliser tous les acteurs impliqués dans la production de logements, en particulier les collectivités, mais également les détenteurs de fonciers. Des outils existent, avec des soutiens financiers pour aider le financement des équipements par les collectivités, ou des objectifs comme ceux inscrits dans la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain, dont le bilan sur la période 2020-2022 devra être dressé en 2023.

Évidemment, cette logique quantitative est indissociable d'une logique qualitative, c'est-à-dire de produire des logements dont les loyers et les caractéristiques sont adaptés aux besoins. Parmi ces besoins, il y a bien sûr ceux des plus précaires, des personnes sans abri ou qui sortent de l'hébergement. Pour elles, l'État a mis en place, depuis 5 ans, la logique

du « Logement d'abord », avec un premier plan entre 2017 et 2022, qui va permettre l'ouverture de près de 10 000 places en Pensions de famille et la mobilisation de 40 000 logements privés en intermédiation locative. Je souhaite que ce plan soit renouvelé et amplifié pour les 5 prochaines années, avec une ambition accrue sur l'offre de logements, mais aussi sur l'accompagnement social.

Dans la suite de la Loi Climat et Résilience, quelles mesures allez-vous mettre en place pour faire de la rénovation thermique une priorité ?

La priorité est d'abord que personne ne vive dans une passoire thermique, ne souffre du froid, du chaud, de l'humidité. Je souhaite poursuivre et renforcer les dispositifs mis en place pour accompagner les propriétaires, privés ou bailleurs sociaux, dans la réalisation de leurs travaux, en particulier lorsque ce sont les locataires qui subissent les conséquences d'une mauvaise isolation.

Parmi ces dispositifs, il y a évidemment l'aide aux propriétaires occupants ou bailleurs, ou aux copropriétés, l'aide MaPrimeRénov'. Plus d'un million de logements ont fait l'objet d'une rénovation financée par cette aide depuis sa création : la dynamique doit être poursuivie et optimisée. Au sein de cette dynamique, il y a une aide dédiée aux rénovations performantes des ménages modestes et très

modestes, MaPrimeRénov' Sérénité, à laquelle je serai particulièrement attentif, car elle concilie un objectif environnemental ambitieux et une mesure sociale. Il y a aussi l'aide de l'État de 445 millions d'euros pour la réhabilitation des logements sociaux en 2021 et en 2022 qui va permettre de rénover près de 50 000 passoires thermiques du parc social.

Ces dispositifs, parfois complexes, nécessitent un accompagnement, que l'État a mis en place avec les collectivités, le réseau France Rénov', gratuit pour les usagers et personnalisé, ce qui doit rendre la rénovation plus simple, plus compréhensible et plus facile pour tous.

Pourquoi une si faible revalorisation des APL dans la loi pouvoir d'achat, qui ne compense pas les baisses du précédent quinquennat ?

3,5 %, c'est un taux identique à la hausse maximale des loyers que les bailleurs pourront mettre en œuvre à la relocation, puisque l'Indice de revalorisation des loyers (IRL) a été plafonné à cette hauteur. Il s'agit d'une solution équilibrée : alors que l'IRL pourrait atteindre environ 5,5 % d'ici à la fin de l'année, les loyers ne pourront, avec cette mesure, dépasser une hausse de 3,5 % pendant un an. J'espère que les bailleurs qui le pourront ne mettront pas en œuvre l'intégralité de cette hausse, c'est d'ailleurs la recommandation que je leur ai faite. ■

Le 15^e bal des architectes au profit de la Fondation

Pour la 6^e année, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a reversé une partie de la billetterie de son bal annuel au profit de la Fondation Abbé Pierre. « À l'occasion du 15^e Bal des architectes, le 7 juillet 2022, nous nous réjouissons d'avoir pu reverser 3 euros par place achetée, pour un total de plus de 1500 euros de dons. Plus que jamais, nous sommes pleinement mobilisés aux côtés de la Fondation Abbé Pierre dans le débat public pour promouvoir une architecture au service de nos concitoyens les plus défavorisés », confie le Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France.



© Eliza Lebioda

En musique le 1^{er} décembre

Fidèle partenaire depuis 2005, Eiffage Construction organise le 1^{er} décembre un concert de musique classique de l'Orchestre de l'Alliance au profit de la Fondation Abbé Pierre, salle Gaveau à Paris, dans le cadre de la 42^e édition des « Saisons de la Solidarité ». L'intégralité des recettes de la billetterie lui

sera reversée pour soutenir les personnes mal logées. Au programme : Tchaïkovski, Chostakovitch avec le trompettiste Romain Leleu et le pianiste Romain Descharmes, sous la direction de Pejman Memarzadeh. ■ **Vous pouvez acheter vos places sur place ou en ligne : www.sallegaveau.com**



IKEA, un mécène fidèle

Partenaire depuis plus de 18 ans, IKEA soutient cette année activement la Fondation via du mécénat financier (86 000 €/an) et du don de produits (128 000 €/an) aux réseaux des Boutiques solidarité, Pensions de famille ainsi qu'aux associations du dispositif « Un Domicile fixe et décent pour tous » qui font de l'accès à un logement le point de départ d'une insertion dans la société et non l'aboutissement d'un parcours résidentiel trop souvent chaotique. 15 associations ont bénéficié cette année de dons de mobilier IKEA : « Nous avons pu améliorer l'accueil des personnes, aménager la terrasse extérieure et assurer plus de confort aux professionnels », témoigne l'équipe salariée de la Boutique Solidarité de Perpignan. « La nouvelle cuisine déclenche des discussions, de la joie, des envies de partager, des projets communs... », précise de son côté une habitante de la Pension de famille de Marseille. ■

Fondation européenne pour le climat

La Fondation européenne pour le climat (ECF), créée en 2008, a pour objectif de promouvoir une politique climatique et énergétique qui réduise significativement les émissions de gaz à effet de serre en Europe. Elle renouvelle son soutien à la Fondation Abbé Pierre, cette année

à hauteur de 100 000 €, dans sa lutte contre la précarité énergétique des personnes mal logées.

« La transition écologique que défend la Fondation européenne pour le climat se construit avec les citoyens, notamment les plus précaires. C'est pour mieux participer à la lutte contre la

précarité énergétique, et mettre le combat sur le devant de la scène publique et politique, que nous soutenons les actions menées par la Fondation Abbé Pierre, telles que la journée de la précarité énergétique et la mobilisation du Pacte du pouvoir de vivre », selon Karine Gavand, directrice France. ■

« Le monde change
chaque fois que
quelqu'un partage »

Abbé Pierre



30
ANS
D'ACTIONS

FONDATION
Abbé Pierre

Chaque don compte
pour nous aider à agir!

© Pierre Faure

Chaque jour, la Fondation Abbé Pierre lutte contre la précarité et soutient ses associations partenaires agissant aux côtés des personnes défavorisées.

Accueillir et loger les sans-abri, défendre les droits des personnes mal logées ou expulsées, lutter contre les taudis et les passoires thermiques, produire et réhabiliter des logements adaptés, mobiliser les citoyens et interpeller les pouvoirs publics pour que chacun retrouve des conditions d'habitat dignes et décentes...

Fidèle au combat de son fondateur et à ses principes, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante.

Pour préserver sa liberté de parole et d'actions, elle ne compte pas sur les subventions et ses actions sont financées à 96 % par la générosité publique.

Merci pour votre soutien !



BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien à « Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9 » (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque). **Vous pouvez aussi donner en ligne sur : don.fondation-abbepierre.fr**

OUI, je soutiens les actions de la Fondation Abbé Pierre. **Je donne :** _____ €

Mme Mlle M. Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation

Abbé Pierre à cette adresse :@

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbepierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 Rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet à l'adresse suivante : fondation-abbepierre.fr/protectiondesdonnees



E117/BS



© Roland Bonnet.

Message de l'abbé Pierre

« La pitié n'est pas une fin, seule la justice est un but digne de l'homme. »

Faim et Soif, août 1954

➔ Communauté de bâtisseurs de Pontault-Combault, juin 1953.

Pour limiter les effets de l'inflation qui frôlait les 6 % cet été, le gouvernement a fait voter la loi pouvoir d'achat en août dernier et donné un peu d'oxygène à des centaines de milliers de personnes et de familles en situation de fragilité, bénéficiaires de minima sociaux, des Apl... mais il s'agit de mesures limitées, qui permettent tout juste de compenser une partie des effets de la hausse des prix autour de dépenses incompressibles. Comment faire, mois après mois, pour payer ses factures? Comment remplir le caddie, continuer à se chauffer et nourrir ses enfants quand le budget est déjà si limité?

Aujourd'hui, dans notre pays, 7^e puissance mondiale, un enfant sur 5 vit dans une famille pauvre et plus de 4 millions de personnes sont mal logées.

« Vous êtes des inconscients et des lâches si vous prétendez préférer la charité au combat pour la justice. La charité est la racine d'un ensemble qui constitue l'équilibre et l'harmonie des vertus et il n'y a pas de charité lorsque l'on n'a pas d'abord accompli le premier acte de la charité : donner à chacun ce qui lui est dû. »
Novembre 1955.

Si la loi pouvoir d'achat est utile et nécessaire pour soutenir les personnes les plus défavorisées dans ce contexte de flambée des prix des produits de première nécessité, elle ne répond toutefois pas de façon pérenne aux enjeux que connaît notre pays. Tant que la puissance publique ne se donnera pas les moyens humains et financiers d'agir en profondeur sur les facteurs qui produisent ces situations d'exclusion, de prendre des mesures structurelles pour lutter contre la pauvreté et le mal-logement, il nous faudra continuer à agir, à rendre visibles les souffrances et exiger des politiques plus justes.

Il faut dès maintenant accélérer la construction de logements très sociaux afin que chacun puisse avoir accès à un logement digne et encadrer les loyers partout sur le territoire. Il faut mieux informer, orienter et soutenir les ménages en impayés dès les premiers retards de paiement; il faut agir dans les quartiers populaires pour ne laisser aucune famille au bord du chemin; il faut donner à tous les jeunes de moins de 25 ans en difficulté et sans soutien familial, un revenu minimum qui leur permettent de se lancer dans la vie et de garder confiance. Et la liste est encore longue...

C'est notre société tout entière qui est en danger si nous ne réduisons pas les inégalités, si nous continuons à voir s'accroître sans limite la richesse de certains pendant que d'autres comptent chaque jour. Tendre la main à celles et ceux qui sont en difficulté et bâtir une société plus juste, c'est à cela que notre République doit s'attacher. Nous le savons, chacun de nous peut à un moment de sa vie avoir besoin des autres. Garant de tous ses concitoyens, l'État, le premier, doit jouer son rôle pour réduire les inégalités et favoriser une plus grande justice sociale. ■

Raymond Étienne,
Président du groupe de la mémoire de l'abbé Pierre.